

Une estimation des décès traumatiques liés à la pratique sportive en 2010 en France métropolitaine

A. Rigou, J. Attoh-Mensah, M. Geoffroy, B. Thélot
Institut de veille sanitaire, Département maladies chroniques et traumatismes

Introduction

S'il est reconnu que l'exercice physique procure des bénéfices pour la santé, en augmentant la qualité de vie, en prévenant la survenue de maladies chroniques et en améliorant la santé mentale, il est important de rappeler que le sport peut aussi entraîner des accidents, plus ou moins graves, dont certains conduisent au décès [1]. Il s'agit d'abord des morts subites du sportif, estimées entre 600 et 1 200 chaque année en France [2]. Mais ces décès peuvent également être d'origine traumatique. Contrairement aux précédents, en l'absence de système d'information dédié, ils n'ont pas fait l'objet d'études jusqu'à présent en France.

L'objectif principal de cette étude était d'estimer, sur l'année 2010 en France métropolitaine, le nombre de décès traumatiques liés à la pratique sportive à partir de publications d'institutions, d'associations et d'organismes publics impliqués dans le sport, et à partir de sources de données médiatiques.

Méthode

INCLUSION ET NON INCLUSION

Les critères d'inclusion étaient les décès traumatiques survenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 en France métropolitaine à la suite d'une pratique sportive, quelle que soit la nationalité de la personne décédée. Les français décédés à l'étranger ont été exclus.

Les sports inclus dans cette étude répondaient à la définition suivante [3] : "Toutes formes d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux". Toutes les pratiques ont été recensées (loisir, entraînement, compétition), quel que soit le contexte (professionnel, loisir, déplacement).

Par exception, quelques activités physiques et sportives ont été exclues de l'étude :

- les décès à vélo : survenant le plus souvent hors cadre sportif, ils sont connus grâce aux statistiques de la sécurité routière [4] ;
- les décès dans le domaine de l'aviation lorsqu'ils sont survenus dans un cadre de déplacement (avion de tourisme, aéronef) pour lesquelles il n'existe pas de fédération sportive ;
- les décès par noyade lors de baignades, de tentatives de sauvetage, de pratique de voilier de plaisance ou de navires à moteur ayant entraîné une noyade, car l'intention principale n'était pas la pratique sportive. Concernant les accidents de plongée, l'ensemble des décès traumatiques et non traumatiques a été comptabilisé bien que l'origine de l'accident ait pu être non traumatique (malaise).

SOURCES DE DONNÉES

- 1/ Les collectes d'institutions publiques :
 - les bulletins du ministère de l'Intérieur. Il s'agit de remontées quotidiennes d'informations provenant des pompiers concernant les "événements marquants" sur lesquels ils interviennent ;
 - les déclarations des accidents graves collectées par le ministère des Sports, conformément au code du sport, qui prévoit l'obligation pour l'exploitant d'un établissement d'activités physiques ou sportives de déclarer, en préfecture, tout accident grave survenu dans son établissement ;
 - un système national qui recense, par l'intermédiaire des services décentralisés en montagne du ministère de l'Intérieur et des services de secours en montagne, les accidents de sport et de loisirs en haute et moyenne montagne qui ont fait l'objet d'une intervention des secours. Pour la Haute-Savoie, des données plus précises d'accidentologie du 1^{er} juin au 31 octobre 2010 ont pu être consultées.
- 2/ Les sites Internet, d'accès gratuit, d'associations et d'organismes impliqués dans le sport, la prévention et/ou la sécurité :
 - les fédérations françaises de sports : vol libre (kite-surf, cerf-volant, parapente et deltaplane), canoë-kayak, planeur ultra-léger motorisé (ULM). Ces fédérations collectent des données sur la survenue d'accidents de sport ;
 - une Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (Anena), qui recense les accidents graves et les décès en rapport avec la neige (ski, snowboard, ski de randonnée, randonnée en raquettes, alpinisme, etc.) sur l'ensemble des massifs montagneux ;
 - les bilans d'activité annuels des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross), structures administratives qui ont une mission de recherche et de sauvetage des personnes en détresse et de surveillance de navigation en mer ;
 - l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) qui fournit un décompte des décès accidentels dus à la chasse. Par ailleurs deux blogs internet dédiés à la chasse recensent les accidents de chasse.
- 3/ Les sources de données médiatiques :
 - les sites Internet de la Presse quotidienne régionale (PQR) d'accès gratuit (59 sites Internet) ;
 - 5 226 sources de médias français ;
 - moteur de recherche Google.

Résultats

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, on a recensé 246 personnes décédées par traumatisme suite à une pratique sportive en France métropolitaine (tableau).

ÂGE ET SEXE

Le sexe était renseigné pour 217 individus (88 %). Les hommes (n=188 ; 87 %) étaient beaucoup plus nombreux que les femmes (n=29 ; 13 %) :

- pour les hommes, le groupe de sports le plus meurtrier était la haute et moyenne montagne (83 décès), puis la chasse (n=26), les sports mécaniques (n=22) et les avions à moteur (n=20) ;
- les décès chez les femmes sont surtout survenus en sports de montagne (12 décès) et en sports aquatiques (10 décès).

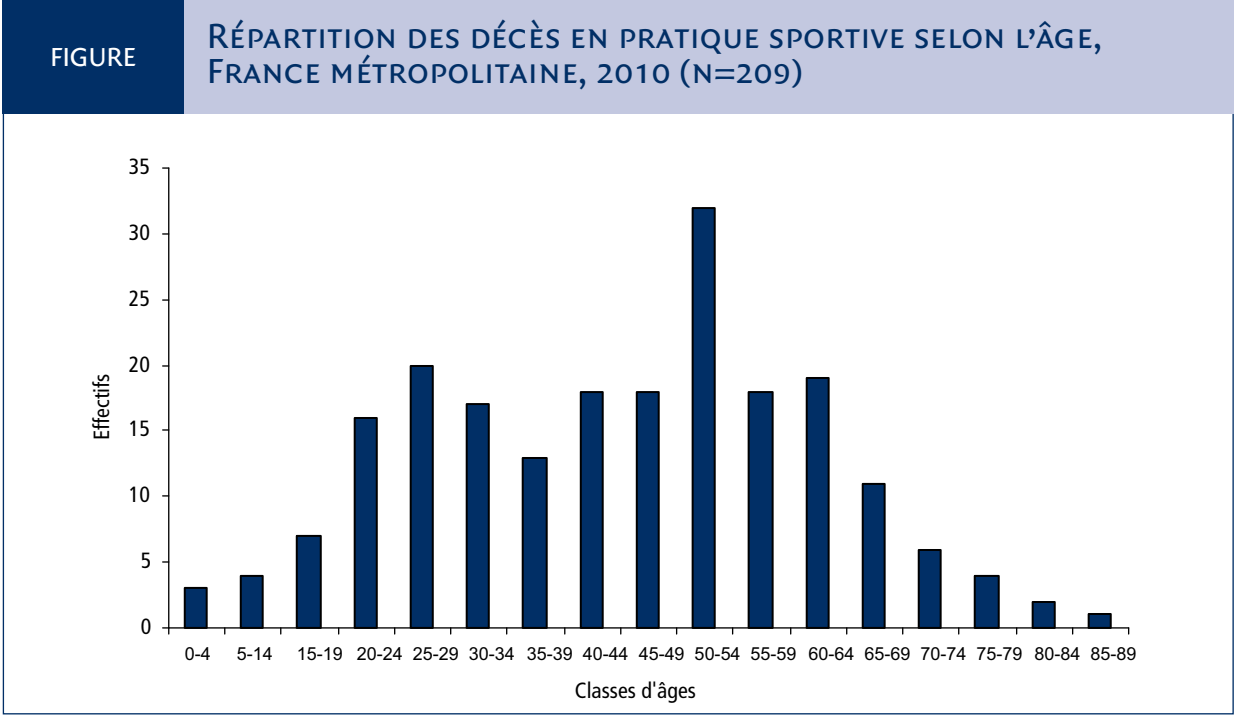
L'âge était renseigné pour 209 individus (85 %). Il variait de 4 ans à 86 ans. L'âge moyen des personnes décédées était de 44,2 ans (médiane=46 ans), 45,4 ans chez les hommes (médiane=48 ans) et 36,5 ans chez les femmes (médiane=33,5 ans). La classe d'âge la plus touchée était celle des 50-59 ans (n=50, 24 % ; figure).

Références bibliographiques

- [1] Inserm (dir.). Activité physique. Contextes et effets sur la santé. Paris : Inserm; 2008. 811 p.
[2] Jouven X. Données nouvelles sur la mort subite du sportif. France olympique [mis à jour le 2007 ; consulté le 12/04/2012]. Disponible : <http://www.franceolympique.com/files/File/actions/sante/documentation/2007/1127/mortsubitesportif.pdf>
[3] Conseil de l'Europe. Recommandation N°R (92) 13 REV du Comité des ministres aux états membres sur la charte européenne du sport révisée. 2010.
[4] Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Analyse de l'année 2010 : La sécurité routière en France - Bilan 2010. Paris: La documentation Française; 2009. 170 p.
[5] Thélot B, Lasbeur L. Surveillance épidémiologique des noyades - Enquête NOYADES 2009, 1^{er} juin - 30 septembre 2009. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2010. 8 p.

TABLEAU	RÉPARTITION DES DÉCÈS TRAUMATIQUES PAR SPORTS ET GROUPES DE SPORTS, FRANCE MÉTROPOLITAINE, 2010					
Groupe de sports	Sports	n	%	%	Âge moyen (années)	H/F/NR
Haute et moyenne montagne	Alpinisme	29	29			
	Ski de randonnée	23	23			
	Randonnée à pied	16	16			
	Ski sans précision (hors-piste)	10	10			
	Ski alpin ¹	8	8			
	Snowboard (hors-piste)	4	4			
	Spéléologie	2	2			
	Base Jump	2	2			
	Escalade	2	2			
	Luge	2	2			
	Randonnée en raquette	1	2			
Total haute et moyenne montagne		99	100	40	44,1	83/12/4
Sports aquatiques	Plongée ²	23	46			
	Pêche ³	10	20			
	Kayak	12	24			
	Canoë	1	2			
	Canyoning	1	2			
	Jet ski	1	2			
	Rafting	1	2			
	Ski nautique	1	2			
Total sports aquatiques		50	100	20	42,4	16/10/24
Chasse et sports d'armes	Chasse	27	100			
Total chasse et sports d'armes		27	100	11	54,7	26/1/0
Air moteur	Avion de voltige	1	4			
	ULM	22	96			
Total air moteur		23	100	9	49,1	20/3/0
Sports mécaniques	Quad	13	57			
	Rallye-voiture	4	17			
	Moto-circuit	3	13			
	Moto-rally	3	13			
Total sports mécaniques		23	100	9	36,3	22/1/0
Air sans moteur	Parapente	10	50			
	Planeur	5	25			
	Parachute	3	15			
	Kite-surf	1	5			
	Speed-riding	1	5			
Total air sans moteur		20	100	8	39,5	18/1/1
Autres sports	Equitation	2				
	Pétanque	1				
	Rugby	1				
Total autres sports		4	100	2	32,3	3/1/0
TOTAL SPORTS		246		100	44	188/29/29

¹ Dont 3 en ski alpin hors-piste. ² Plongée bouteille = 11 décès ; Plongée sans précision = 7 décès ; Plongée apnée = 5 décès.
³ Pêche en mer = 5 décès ; Pêche en étang/rivière = 3 décès ; Pêche sans précision = 2 décès.
NR = non renseigné



SAISONNALITÉ ET LIEU

La date de l'accident était renseignée pour 222 personnes (90 %). Dans 50 % des cas, le décès a eu lieu un jour de week-end (samedi dans 45 % des cas et dimanche dans 55 % des cas). Les saisons les plus meurtrières ont été l'été et l'hiver. Les décès en haute et moyenne montagne sont survenus principalement en hiver, mais également tout au long de l'année. Les décès en été étaient surtout des décès en montagne, en sports aquatiques, en sport d'air à moteur et d'air sans moteur. Le lieu de l'accident était disponible pour 192 personnes (78 %) : 171 (89 %) sont décédées sur place, 18 (9 %) à l'hôpital, 2 (1 %) ont été portées disparues et 1 est décédée en cours de transfert à l'hôpital.

Discussion

Cette étude a permis, pour la première fois, de fournir une estimation du nombre de décès traumatiques en pratique sportive en France métropolitaine. Simple, peu coûteuse en temps et moyens financiers, reproductible, elle devra cependant être complétée avec les cas qui ont échappé à cette comptabilisation, entraînant une sous-estimation dans certains sports (équitation, pêche...) ou lorsque les décès n'ont pas été immédiats.

Pour avoir un panorama complet des décès par traumatisme survenus lors d'une activité physique ou sportive, il est nécessaire d'évoquer les 147 décès à vélo en 2010 toutes pratiques (transport, loisir) et toutes circonstances (traumatisme ou mort subite) confondues [4], ainsi que les 430 décès par noyades entre juin et septembre 2009, lors de baignades ou d'une autre activité non sportive (bateau à moteur ou à voile, chute lors d'une promenade à pied, accident à proximité d'un plan d'eau, etc.) [5].

Les bases de données des certificats de décès du CépiDc et celle du PMSI pour les hospitalisations, dans leur fonctionnement actuel, ne codent pas les décès traumatiques de sport (même lorsqu'il est mentionné dans le certificat de décès). Une étude nationale pourrait être proposée, limitée dans le temps, consistant à renseigner systématiquement le sport pratiqué lors du décès dans le CépiDc et/ou le PMSI.